



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique du sport

Question écrite n° 59848

Texte de la question

M. Philippe Le Ray attire l'attention de Mme la ministre des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports sur les dispositifs d'accès des sportifs à des formations scolaires, universitaires et professionnelles. Dans son rapport relatif à « l'évaluation de la mise en oeuvre du double projet des sportifs de haut niveau et des sportifs des centres de formation des clubs professionnels », l'inspection générale de la jeunesse et des sports préconise d'ouvrir immédiatement, avec l'aval du ministère chargé de l'éducation nationale, un chantier associant autour de l'INSEP les établissements du ministère chargé des sports et des établissements d'enseignement secondaire, avec pour objet la nouvelle pédagogie appliquée aux sportifs de haut niveau dans l'enseignement secondaire, fondée sur l'individualisation et la primauté du respect des programmes sur le respect des moyens. Il lui demande si le Gouvernement compte mettre en place cette préconisation.

Texte de la réponse

Une réflexion devra être menée sur le suivi socioprofessionnel du sportif de haut niveau, qui prendra en compte l'ensemble des services et dispositifs existants. Il s'agira de mieux identifier les besoins des sportifs au regard des enjeux du haut niveau actuel et ainsi proposer un service d'accompagnement socioprofessionnel individualisé quel que soit leur lieu d'entraînement et le sport pratiqué. Cette offre pourra être un axe de la mission du grand institut national du sport, de l'expertise et de la performance (INSEP). A cet effet, une note de service entre les ministères chargé des sports, de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur a été remise à jour pour, d'une part, mieux identifier les populations bénéficiaires et, d'autre part, mieux présenter l'ensemble des dispositifs d'accompagnement relatifs aux élèves, aux étudiants et personnels ayant une pratique sportive de haut niveau dans le second degré et l'enseignement supérieur.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Le Ray](#)

Circonscription : Morbihan (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59848

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Femmes, ville, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Sports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 juillet 2014](#), page 5733

Réponse publiée au JO le : [14 juillet 2015](#), page 5480